

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Election d'un nouveau 1^{er} adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026, fixant le nombre d'adjoints à 8,

Vu les arrêtés municipaux en date du 22 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance du poste de 1er adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Mme la préfète par courrier du 3 septembre 2026,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er adjoint,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : Procède à l'élection du 1er adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : BABIKIAN David

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : ...3 blancs

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

–M. BABIKIAN David: 22 voix (vingt-deux)

–M. SUIRE Rudy : 4 voix (quatre)

Article 2 : M. David BABIKIAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint au Maire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Suite à la démission de M. BRETONNIER Pascal du poste de 1^{er} adjoint, il vous est proposé de porter à 7 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 27 voix - CONTRE : 0 - Abstention : 2 voix (Cromer M., Dolbeau A)

- détermine le nombre d'adjoints au maire à 7.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Indemnités de fonction des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Considérant que l'article L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales fixe les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Considérant que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner ;

Considérant que la commune compte 3 834 habitants (population totale au dernier recensement de 2022),

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour et 2 abstentions (Ferron V., Berthonneau F.), le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

Article 1 :

A sa demande, Madame la Maire a renoncé à percevoir l'indemnité de Maire de la commune nouvelle de Celles-sur-Belle au taux maximum de 58,3% au profit d'un taux minoré à 55,69 %, à compter du 23 avril 2026 (délibération du 22 avril 2026 n° 1).

Article 2 :

A compter du 16 septembre 2026, le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 24,33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : Renonce au bénéfice de l'indemnité d'adjointe à la maire déléguée de Celles-sur-Belle
- 3^{ème} adjoint : 19,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 4^{ème} adjoint : 19,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 5^{ème} adjoint : 19,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 6^{ème} adjoint : 24,33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (suite à la reprise de certaines fonctions de l'ancien 1^{er} adjoint),
- 7^{ème} adjoint : 19,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Conseillers municipaux ayant délégation :

- 3,65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour 9 conseillers délégués,
- 4,87 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour 2 conseillers délégués avec en plus une mission communautaire.

Article 3 :

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par l'article L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 5 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Article 6 :

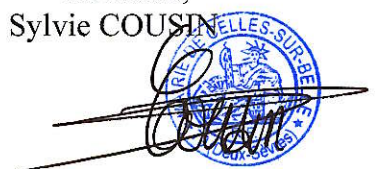
Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la délibération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Comités consultatifs – Modification de membres

Par délibération en date du 19 mai 2026, le conseil municipal a fixé la composition des comités consultatifs.

Suite à la démission de M. Pascal BRETONNIER du conseil municipal, il convient de le remplacer au sein des comités consultatifs.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remplacer M. BRETONNIER comme suit :

- Aménagement et travaux : Rudy SUIRE
- Qualité de vie et environnement : Quentin ROBERT

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine
PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,
SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : SMAEP4B – Nomination des membres

Par délibération du 22 avril 2026, le conseil municipal a désigné les représentants de la commune au Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4B.

Suite à la démission de M. Pascal BRETONNIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer :

- M. Rudy SUIRE, titulaire
- M. Simon JAUBERT, suppléant.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : SYMBO – Nomination des membres

Par délibération du 22 avril 2026, le conseil municipal a désigné les représentants de la commune à la commission géographique « Epage de la Boutonne » du Syndicat Mixte de la Boutonne.

Suite à la démission de M. Pascal BRETONNIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer :

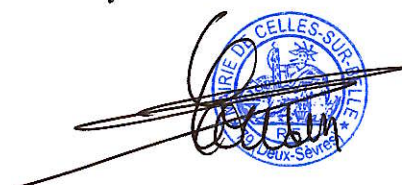
- M. Simon JAUBERT, membre titulaire,
- M. Frédéric BERTHONNEAU, suppléant.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Sécurité routière et commission de sécurité

Suite à la démission de M. Pascal BRETONNIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de le remplacer par Mme OZENNE Agnès :

- en tant que correspondante sécurité routière ;
- pour représenter la commune dans le domaine de la sécurité et notamment lors des commissions de sécurité.

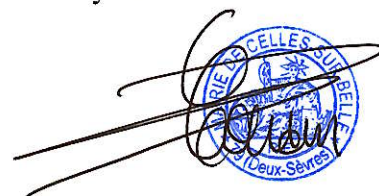
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Recensement de la population 2027 – Recrutement d'agents recenseurs

La commune de Celles-sur-Belle doit réaliser une enquête de recensement de sa population du 21 janvier au 20 février 2027.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Huit agents seront nécessaires.

Le nombre de logements est estimé par l'INSEE à 1 926. La commune est divisée en 10 secteurs.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer huit postes d'agents vacataires, pour faire face à des besoins occasionnels ;
- de recruter huit agents recenseurs vacataires, non titulaires, à temps non complet, pour la période du recensement 2027 ;
- de rémunérer les agents à raison de :

Montants	Agent 1 District 2	Agent 2 District 3	Agent 3 District 7	Agent 4 District 8	Agent 5 District 10	Agent 6 District 12	Agent 7 Districts 9 et 10	Agent 8 Districts 5 et 11
Formation	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Semaine repérage	60 €	60 €	100 €	100 €	60 €	80 €	100 €	100 €
Feuille logement	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Bulletin individuel papier	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Bulletin individuel internet	1 €	1 €	1€	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Frais déplacement	30 €	30 €	70 €	70 €	30 €	50 €	70 €	70 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Avenant n° 1 au bail de la gendarmerie

Aux termes d'un acte du 11 juillet 2025, la commune a donné à bail à l'Etat (Gendarmerie Nationale) la caserne de gendarmerie de Celles-sur-Belle, pour une durée de neuf années à compter du 16 juin 2025 pour se terminer le 15 juin 2034 moyennant un loyer de 122 539 €.

À la demande de la gendarmerie, la commune a pris en charge la création d'une clôture d'entraînement pour les chiens du Groupement d'Intervention Cynophile (GIC) permettant d'améliorer les conditions de travail des maîtres de chiens mais également d'assurer une meilleure sécurité pour les militaires et les familles au sein de la résidence.

Le montant des travaux s'élève à 12 114 € TTC. La gendarmerie propose de rembourser les frais à la commune par un surloyer annuel invariable durant 5 ans du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2030 de 2 422,80 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n° 1 au bail de la gendarmerie de Celles-sur-Belle,
- Autorise Madame la Maire à signer les documents relatifs à cet avenant.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine
PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,
SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Décision modificative du budget « commune »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative du budget « commune » ci-dessous.

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
	VOTE DU CONSEIL		VOTE DU CONSEIL
<u>Chapitre 041: opérations patrimoniales</u>		<u>Chapitre 041: opérations patrimoniales</u>	
2313 - Constructions	20 000,00 €	2031- Fct 01: frais d'études	18 000,00 €
		Frais ateliers municipaux	
		2033 - Fct 01: frais d'insertion	2 000,00 €
		Frais insertion ateliers municipaux	
	20 000,00 €		20 000,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine
PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,
SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Marchés de construction d'un centre technique – Avenants

Par délibération du 22 avril 2026, le conseil municipal a attribué les 13 lots du marché de construction d'un centre technique, 33 rue Louis Magneron à Celles-sur-Belle pour un montant total de 2 158 813,43 € HT soit 2 590 576,12 € TTC.

Le démarrage des travaux a été fixé par ordre de service au 29 juin 2026 pour une durée de 18 mois.

Durant le chantier, il s'avère nécessaire de procéder à un avenant pour certains lots :

Lot	Entreprise	Base HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
1 – Gros œuvre	TRICHET	341 900,00 €	+ 5 789,22 €	347 689,22 €	417 227,06 €
3 – Couverture et bardage métallique	SMAC	204 671,77 €	+ 1 947,36 €	206 619,13 €	247 942,96 €
11 – Electricité	SPIE BUILDING	283 383,01 €	-10 936,16 €	272 446,85 €	326 936,22 €
12- VRD, terrassement	COLAS	552 963,00 €	+ 4 050,00 €	557 013,00 €	668 415,60 €
TOTAL avenants HT			+ 850,42 €		

Le nouveau montant total du marché de la construction du centre technique s'élève désormais à 2 159 663,85 € HT soit 2 591 596,62 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 26 voix - CONTRE : 0 - Abstention : 3 voix (Dolbeau A., Turpault C., Cromer M.T)

- approuve les avenants n°1 aux lots 1 « gros œuvre », 3 « couverture bardage métallique, 11 « électricité » et 12 « VRD, terrassement » comme indiqué ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces avenants.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Contrat de prestation de service de fourrière animale avec la SPA

La Société Protectrice des Animaux a récemment acquis le site précédemment exploité par la pension Animal'Or avec laquelle la commune avait une convention. Elle prendra possession des lieux à compter du 30 octobre 2026.

Dans un premier temps, les captures seront réalisées uniquement pendant les horaires d'ouverture de la fourrière selon les périodes et tarifs suivants :

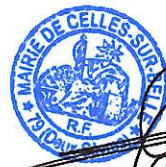
- **Du 30 octobre au 31 décembre 2026** : maintien des conventions conclues avec Animal'Or. Les captures seront facturées directement aux administrés au tarif réduit de **25 € TTC par capture**, contre 50 € TTC actuellement.
- **Du 1er janvier au 30 avril 2027** : entrée en vigueur de la convention avec la SPA. Les captures seront facturées aux collectivités au tarif temporaire réduit de **15 € TTC par capture**, au lieu des 30 € TTC initialement prévus dans les conventions.
- **À compter du 1er mai 2027** : mise en place du service de capture **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, au tarif prévu de **30 € TTC par capture**.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature d'un contrat de prestation de service de fourrière animale avec la SPA à compter du 1^{er} janvier 2027 ; le contrat est reconductible tacitement pour une durée d'un an dans la limite de trois années consécutives, sans pouvoir se poursuivre au-delà du 31 décembre 2028,
- Prend note du prix des prestations de capture et transport des chiens errants facturé à la commune aux conditions indiquées ci-dessus,
- Fixe le prix des prestations de fourrière canine à partir du 1^{er} janvier 2027 : versement par la commune d'une redevance fixée pour les 3 années à
 - 2026 : 1,75 € TTC par habitant (3 829 habitants) soit 6 700,75 €,
 - 2027 : 1,78 € TTC par habitant,
 - 2028 : 1,80 € TTC par habitant,
- Autorise Madame la Maire à signer ce contrat avec la SPA et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées par des incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Celles-sur-Belle tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le soutien de la commune de Celles-sur-Belle aux communes impactées dans la mesure de ses capacités ;
- Décide de faire un don d'un montant de 1 000 € à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés,
- Habilite Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération sur le compte bancaire ci-dessous :

Association des maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

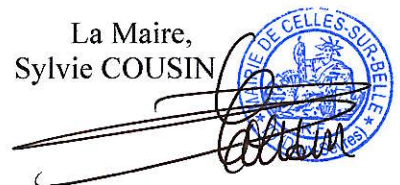
Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Subvention exceptionnelle – Association Les Copains d'Enclume

L'association « Les Copains de l'Enclume » organise une manifestation exceptionnelle de ferronnerie d'art durant 3 jours, les 16, 17 et 18 octobre 2026 dont le budget prévisionnel s'élève à 21 500 €. L'association sollicite une subvention de 1 500 €.

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Vente de produits finis	9 900 €
Fonds pour Développement Associatif	1 500 €
Conseil Départemental	500 €
Communauté de communes Mellois en Poitou	2 000 €
Commune	1 500 €
Cotisations	1 600 €
Dons manuels, mécénat	4 500 €
TOTAL	21 500 €

Elle accueillera des forgerons de toute la France et au-delà (belge et italiens en 2024) sur le parvis de l'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle. Cette manifestation d'ampleur nationale devrait attirer 80 forgerons. La manifestation sera ouverte au public et l'accès sera gratuit.

Les forgerons vont réaliser deux œuvres qui seront offertes, à l'issue de la manifestation, à la commune de Celles-sur-Belle dans le but de les installer à Verrines et Montigné. Une nocturne de forge libre sera organisée durant la manifestation, offrant au public et aux participants une expérience unique.

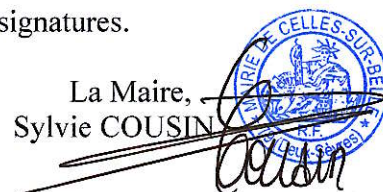
Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle pour cette manifestation qui fera connaître la commune et engendrera une activité pour les hébergements et commerces locaux, d'un montant de 1 000 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Tarif location de l'abbaye pour un mariage

En raison des conditions climatiques, le spectacle pyrotechnique du 13 juillet a été annulé. En fonction des disponibilités de chaque intervenant, il a été décidé de reporter ce spectacle au vendredi 2 octobre 2026 à l'abbaye.

Or, des futurs mariés ont réservé l'abbaye pour le 3 et 4 octobre 2026. En raison de l'installation du feu d'artifice, ils ne pourront pas préparer la salle le vendredi 2 octobre. Ils ont été autorisés à s'installer le jeudi, sans coût de location de la salle supplémentaire.

Toutefois, ce décalage a engendré pour les futurs mariés des coûts supplémentaires et des difficultés d'organisation. Ils sollicitent donc un rabais sur le montant de location fixé à 1 200 € et dont la facture leur a été transmise.

Le conseil municipal avait déjà délibéré le 3 décembre 2025 pour fixer la location du week-end de ce mariage à 1 200 € au lieu de 1 500 € comme le prévoyait la délibération du 8 octobre 2025 pour la raison suivante :

- Le conseil avait augmenté les tarifs au-delà des 2% pratiqués sur les autres salles en raison du faible montant de location, comparé aux autres structures de même catégorie,
- Compte-tenu de l'antériorité de la réservation par rapport à la date de la délibération du 8 octobre 2025 fixant les tarifs, le conseil municipal a fixé le tarif de location à 1 200€.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

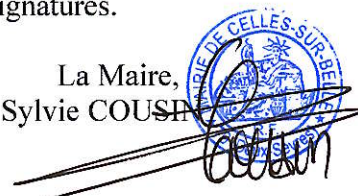
- décide de baisser le prix de la location en raison des difficultés survenues par le déplacement du spectacle pyrotechnique,
- fixe le prix de location pour le week-end à 1 000 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine
PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,
SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Tarif location complexe sportif

L'association « Le Cercle d'Escrime Du Guesclin » de Niort souhaite organiser une manifestation sur 2 jours au complexe sportif de Celles-sur-Belle dans les salles verte et jaune, à l'automne 2026. Les participants viendraient de différentes régions et auront besoin d'hébergements dans le secteur.

Afin de permettre l'organisation de cette manifestation et dans l'attente que le groupe de travail sur les tarifs et les modalités de mise à disposition de nos salles fasse une proposition sur l'ensemble des bâtiments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 25 voix – Contre : 1 voix (Cromer M.T.) - Abstention : 3 voix (Dolbeau A., Turpault C., Brunet S.)

- fixe un tarif de location du complexe sportif pour 2 jours à l'association « Le Cercle d'Escrime Du Guesclin » de Niort de 1 500 €,
- fixe un montant de caution pour cette location de 500 €,
- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif cette opération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine
PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,
SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) – Institution

Madame La maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Considérant la volonté de la commune à inciter la remise sur le marché de logements vacants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 28 voix - Contre : 0 - Abstention : 1 voix (Cromer M.)

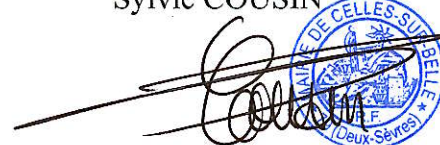
- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- Charge Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 18 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Composition

Par délibération en date du 7 mai 2026, le conseil communautaire Mellois en Poitou a fixé la composition de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Mellois en Poitou à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants.

Chaque commune doit désigner ses représentants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer comme membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Mellois en Poitou :

- Mme Sylvie COUSIN, membre titulaire,
- Mme Karine GRIMALDI, suppléante.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Conseil municipal des Enfants et des Jeunes – Adoption du règlement

Par délibération du 19 mai 2026, le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes. Le comité « solidarité et démocratie participative » a travaillé sur un règlement de mise en place et de fonctionnement de ce conseil municipal.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) favorisent l'apprentissage de la citoyenneté, le développement de l'esprit critique, l'engagement collectif, la prise de responsabilité, le respect des autres et la coopération. Ils participent également au renforcement du lien entre les générations et contribuent à développer le sentiment d'appartenance à la commune de Celles-sur-Belle et à ses quatre villages. Ils constituent ainsi un véritable parcours d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation démocratique.

Pour sa mise en place, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement de fonctionnement qui fixe les règles d'organisation, de composition et de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil Municipal des Jeunes, en pièce jointe à la présente délibération,
- Précise les modalités d'élection des jeunes élus, leurs droits et leurs devoirs, le rôle des différents acteurs, ainsi que les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des projets conduits dans le cadre du mandat, dans l'annexe 1 en pièce jointe de la présente délibération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20 /15.09.2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 9 septembre 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BABIKIAN David, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LETORT Anne-Sophie, ROBERT Quentin, BRUNET Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal, DOLBEAU Alain, FERRON Virginie

Absents excusés

GUERIN Romane a donné pouvoir à GRIMALDI Karine

PITAU Dominique a donné pouvoir à BABIKIAN David

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à FERRON Virginie,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à TALON Mélina,

SUIRE Rudy a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

Secrétaire de séance : FOURNIER Baptiste

Objet : Motion de soutien aux CAUE

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, qui a institué les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et réaffirmé que l'architecture est une expression de la culture, et que ces derniers remplissent une mission d'intérêt public visant à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires départementaux ;

Vu les missions d'intérêt public confiées au CAUE en matière de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation du public et des collectivités locales ;

Considérant que les CAUE sont des partenaires historiques et indispensables des collectivités, en particulier des petites communes qui ne disposent pas de l'ingénierie technique nécessaire en interne ;

Considérant que la réforme fiscale de la taxe d'aménagement a conduit à une réduction des moyens alloués à la mise en œuvre de politiques territoriales à l'échelle des départements, et a entraîné des mesures d'économie pour les CAUE allant jusqu'à des licenciements économiques et faisant planer le risque de suppressions de CAUE ;

Considérant la gratuité et la neutralité de leurs conseils, qui garantissent une approche objective et de grande qualité pour l'aménagement durable de nos territoires ;

Considérant l'urgence climatique et les défis majeurs auxquels nos territoires font face, pour lesquels l'expertise du CAUE est plus que jamais indispensable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De réaffirmer son attachement indéfectible au modèle des CAUE, outils de proximité uniques au service de la qualité du cadre de vie ;
- De soutenir pleinement les CAUE dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général et de saluer le travail remarquable de leurs équipes (architectes, urbanistes, paysagistes) ;
- D'alerter sur les risques qu'engendrerait une fragilisation de leurs moyens financiers ou humains, qui impacterait directement la capacité des élus locaux à mener à bien leurs projets de territoire ;
- De demander expressément le maintien des financements issus de la taxe d'aménagement afin de garantir la pérennité et l'indépendance de ces structures essentielles.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Baptiste FOURNIER



La Maire,
Sylvie COUSIN

